

RÈGLEMENT 1543

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1541 ÉDICTANT LES TARIFS MUNICIPAUX AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS DANS L'ANNEXE CONCERNANT LE SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités d'établir des tarifs pour financer, en tout ou en partie, ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs peuvent consister en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

À LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2026, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CANDIAC DÉCRÈTE :

ARTICLE 1

Le Règlement 1541 est modifié par le remplacement de l'Annexe relatif au Service des loisirs par celle jointe aux présentes.

ARTICLE 2

L'article 4 du Règlement 1541 est modifié par le suivant :

« Le présent règlement remplace le *Règlement 1535 édictant les tarifs municipaux.* »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

NORMAND DYOTTE
Maire

M^e LINDA CHAU
Greffière adjointe et
Directrice adjointe
Services juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION DU RÈGLEMENT 1543

AVIS DE MOTION	16 mars 2026
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT	16 mars 2026
ADOPTION DU RÈGLEMENT	
ENTRÉE EN VIGUEUR	
DATE DE PUBLICATION	

NORMAND DYOTTE
Maire

M^e LINDA CHAU
Greffière adjointe et
Directrice adjointe
Services juridiques

adoption

ANNEXE

adoption

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DES LOISIRS**

SUJET	DESCRIPTION	ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE
SOUTIEN TECHNIQUE POUR LES ORGANISMES RECONNUS	Locaux pour les réunions Locaux pour les assemblées générales Inscriptions avec ou sans séances d'inscriptions centralisées Locaux pour les rencontres de parents ou participants Locaux pour la formation aux bénévoles Locaux pour le rangement (entreposage d'équipement)	Gratuit, selon les disponibilités
	Gymnase	Gratuit pour les organismes s'adressant aux 21 ans et moins et aux aînés, selon les disponibilités
	Locaux et plateaux pour les activités	Gratuit pour les organismes s'adressant aux 21 ans et moins et aux aînés, selon les disponibilités
	Locaux pour les activités sociales, de reconnaissance pour les bénévoles ou de financement	Gratuit : 1 ou 2 fois par année, selon le type de reconnaissance
	Prêt d'équipements, transport et montage pour les activités	Gratuit, selon les disponibilités
	Équipements techniques audiovisuels spécialisés : ensemble de base (micro, haut-parleur, projecteur, portable). Livraison et installation	Gratuit, selon les disponibilités
SOUTIEN TECHNIQUE POUR LES ORGANISMES NON RECONNUS	La Ville pourra, lorsque se présenteront des cas exceptionnels, soutenir par le biais d'une gratuité de locaux, tout organisme ou regroupement, et ce, même si ces derniers ne possèdent pas de statut en fonction de la Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes. De même, la Ville pourra signer toute entente, et ce, peu importe la catégorie, si elle considère que l'organisme peut contribuer à l'atteinte d'objectifs de la Ville.	

À défaut de procéder à l'annulation dans le délai prescrit, des frais d'annulation représentant 10 % de la valeur de location au tarif résident seront facturés à l'organisme accrédité.

SUJET	DESCRIPTION CENTRES-SALLES	PÉRIODE	TARIF			
			TARIF DE BASE (RÉSIDENT)	ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE		NON-RÉSIDENT / ORGANISMES NON RECONNUS
				RÉGULIER	PRIORITAIRE (21 ans et - et 65 ans et +)	
LOCAUX MUNICIPAUX	Salon Vert ou Blanc ¹⁾	Heure	81,00 \$	69,00 \$	57,00 \$	93,00 \$
		Journalier	810,00 \$	690,00 \$	570,00 \$	930,00 \$
	Salon Rouge avec la scène ¹⁾	Heure	102,00 \$	92,00 \$	73,00 \$	115,00 \$
		Journalier	1 020,00 \$	920,00 \$	730,00 \$	1 150,00 \$
	Salon Vert + Blanc A ¹⁾	Heure	111,00 \$	98,00 \$	75,00 \$	129,00 \$
		Journalier	1 110,00 \$	980,00 \$	750,00 \$	1 290,00 \$
	Salon Rouge + Blanc B ¹⁾	Heure	132,00 \$	116,00 \$	92,00 \$	151,00 \$
		Journalier	1 320,00 \$	1 160,00 \$	920,00 \$	1 510,00 \$
	Salon Candiac (Rouge, Blanc et Vert) ¹⁾	Heure	210,00 \$	182,00 \$	138,00 \$	245,00 \$
		Journalier	2 100,00 \$	1 820,00 \$	1 380,00 \$	2 450,00 \$
	Salon Montcalm	Heure	49,00 \$	43,00 \$	34,00 \$	57,00 \$
		Journalier	490,00 \$	430,00 \$	340,00 \$	570,00 \$
	Salon Jean-Leman	Heure	37,00 \$	33,00 \$	27,00 \$	42,00 \$
		Journalier	370,00 \$	330,00 \$	270,00 \$	420,00 \$
	Salon Roussillon	Heure	37,00 \$	33,00 \$	27,00 \$	42,00 \$
		Journalier	370,00 \$	330,00 \$	270,00 \$	420,00 \$
Salon des Bénévoles	Heure	35,00 \$	31,00 \$	26,00 \$	40,00 \$	
	Journalier	350,00 \$	310,00 \$	260,00 \$	400,00 \$	
Hall du CRVP ²⁾	Journalier	106,00 \$	91,00 \$	64,00 \$	128,00 \$	
Centre Frank-Vocino ²⁾	Heure	37,00 \$	32,00 \$	s. o.	44,00 \$	
	Journalier	370,00 \$	s. o.	s. o.	s. o.	
SERVICES RENDUS	Services rendus par des employés de la Ville		Voir section Administration générale / main-d'œuvre.			

TAXES : plus toutes taxes applicables.

Montage et démontage inclus dans toute réservation.

Tarif journalier : 10 heures et plus consécutives.

¹⁾ Location minimum de 3 heures

²⁾ Réservation sous certaines conditions

Les dispositions relatives à la location des salles sont prévues à la Politique de réservation, d'utilisation et de location de salles, de plateaux et d'équipements en vigueur adoptée par le conseil municipal.

En cas de perte, bris ou endommagement d'équipements de la Ville, des frais de remplacement ou de réparation seront facturés au locataire selon le coût du marché ou le coût de réparation dudit équipement, plus les frais administratifs.

DÉLAI D'ANNULATION	PÉNALITÉ
31 jours et plus avant la date de location	remboursement complet
Entre 12 et 30 jours avant la date de location	50 % du coût de location du plateau réservé
Moins de 11 jours avant la date de location	aucun remboursement des frais locatifs, toutefois le dépôt de garantie sera remboursé

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
FRAIS ENTANDEM (SOCAN + RÉSONE)	Entandem sans danse 1 à 100 personnes	31,00 \$
	Entandem sans danse 101 à 300 personnes	45,00 \$
	Entandem sans danse 301 à 500 personnes	93,00 \$
	Entandem sans danse 501 et + personnes	133,00 \$
	Entandem avec danse 1 à 100 personnes	62,00 \$
	Entandem avec danse 101 à 300 personnes	90,00 \$
	Entandem avec danse 301 à 500 personnes	187,00 \$
	Entandem avec danse 501 et + personnes	266,00 \$

SUJET	DESCRIPTION ÉQUIPEMENT	TARIF
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ET AUTRES	Canon fixe salon rouge	Inclus dans le prix de la salle
	Micro	Inclus dans le prix de la salle
	Plateforme élévatrice ³⁾ et ⁴⁾	55,00 \$
	Vestiaire	gratuit
	Mascotte ³⁾	60,00 \$/première heure; 25,00 \$/chaque heure supplémentaire

TAXES : plus toutes taxes applicables, sauf pour les services rendus.

³⁾ Sans frais pour les organismes reconnus par la ville

⁴⁾ Carte de compétence exigée.

En cas de perte, bris ou endommagement d'équipements de la Ville, des frais de remplacement ou de réparation seront facturés au locataire selon le coût du marché ou le coût de réparation dudit équipement, plus les frais administratifs

SUJET	DESCRIPTION	TARIF HORAIRE		
		TARIF DE BASE (RÉSIDENT)	ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE RÉGULIER	NON-RÉSIDENT / ORGANISMES NON RECONNUS
ÉCOLES	Saint-Marc salle	44,27 \$	35,42 \$	48,70 \$
	Saint-Marc gymnase	48,60 \$	38,88 \$	53,45 \$
	Jean-Leman gymnase	48,70 \$	38,96 \$	53,57 \$
	Jean-Leman salle multi	40,05 \$	32,04 \$	44,05 \$
	EFS Gymnase	42,21 \$	33,77 \$	46,43 \$
	EFS Cafétéria	36,34 \$	29,07 \$	39,97 \$
	EFS Classes	27,79 \$	22,23 \$	30,57 \$
	Magdeleine gymnase 1	21,53 \$	17,22 \$	23,68 \$
	Magdeleine gymnase 2	43,05 \$	34,44 \$	47,36 \$
	Magdeleine gymnase 3	64,58 \$	51,66 \$	71,04 \$
	Magdeleine gymnase global	86,73 \$	69,38 \$	95,40 \$
	Magdeleine palestre 1	16,48 \$	13,18 \$	18,13 \$
	Magdeleine palestre 2	31,62 \$	25,30 \$	34,78 \$
	Magdeleine palestre globale	46,76 \$	37,41 \$	51,44 \$
	Plein-Soleil salle	36,65 \$	29,32 \$	40,31 \$
Plein-Soleil gymnase 1	48,08 \$	38,46 \$	52,89 \$	
Plein-Soleil gymnase 2	25,75 \$	21,89 \$	30,90 \$	

Les tarifs incluent les frais de 23,88 \$ du préposé aux salles (sauf pour l'école de la Magdeleine).

Les frais d'ouverture et de fermeture sont inclus dans les taux horaires.

TAXES : plus toutes taxes applicables.

DÉLAI D'ANNULATION	PÉNALTÉ
31 jours et plus avant la date de location	remboursement complet
Entre 12 et 30 jours avant la date de location	50 % du coût de location du plateau réservé
Moins de 11 jours avant la date de location	aucun remboursement des frais locatifs, toutefois le dépôt de garantie sera remboursé

SUJET	DESCRIPTION MATÉRIEL	TARIF
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS POUR ÉCOLES	Chapiteau 10' x 10' (livraison et installation incluses)	175,00 \$
	Chapiteau 20' x 20' (livraison et installation incluses)	350,00 \$

TAXES : plus toutes taxes applicables.

En cas de perte, bris ou endommagement d'équipements de la Ville, des frais de remplacement ou de réparation seront facturés au locataire selon le coût du marché ou le coût de réparation dudit équipement, plus les frais administratifs

SUJET	DESCRIPTION	TARIF HORAIRE		
		TARIF DE BASE (RÉSIDENT)	ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE RÉGULIER	NON-RÉSIDENT / ORGANISMES NON RECONNUS
PLATEAUX SPORTIFS ET AUTRES	Baseball (tarification à l'heure)	18,00 \$	12,60 \$	20,00 \$
	Soccer naturel (tarification à l'heure)	14,50 \$	10,00 \$	16,00 \$
	Soccer synthétique @ 7 (tarification à l'heure)	16,50 \$	11,50 \$	18,00 \$
	Soccer synthétique @ 11 (tarification à l'heure)	25,75 \$	17,50 \$ 18,00 \$	28,50 \$
	Volleyball de plage (tarification à l'heure)	17,50 \$	12,25 \$	19,25 \$
	Volleyball de plage (accès libre aux citoyens)	gratuit	gratuit	gratuit
	Heure de glace - Complexe sportif Candiac	s. o.	193,91 \$	s. o.
	Patinoire réfrigérée Haendel - surface glacée (tarification à l'heure)	123,60 \$	90,00 \$	132,00 \$
	Patinoire réfrigérée Haendel - surface bétonnée (tarification à l'heure)	61,80 \$	45,00 \$	66,00 \$
	Terrain de tennis (accès libre aux citoyens)	gratuit	gratuit	gratuit
	Terrain de tennis (tarification à l'heure / terrain)	3,71 \$	3,10 \$	4,10 \$

TAXES : plus toutes taxes applicables.

DÉLAI D'ANNULATION	PÉNALTÉ
31 jours et plus avant la date de location	remboursement complet
Entre 12 et 30 jours avant la date de location	50 % du coût de location du plateau réservé
Moins de 11 jours avant la date de location	aucun remboursement des frais locatifs, toutefois le dépôt de garantie sera remboursé

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
ADMINISTRATION - ORGANISMES	Transfert des revenus obtenus pour les inscriptions aux activités d'organismes	Selon le montant des revenus (moins les frais de paiement par carte de crédit)

SUJET	DESCRIPTION BIBLIOTHÈQUE	TARIF
ABONNEMENT	Résident de Candiac	Gratuit
	Carte collectivité (professionnels en enseignement, service de garde en milieu scolaire et petite enfance; techniciens en loisir des résidences pour les aînés oeuvrant sur le territoire)	Gratuit
	Propriétaires d'entreprises ou d'édifices commerciaux	Gratuit
	Non-résident - adulte	80,00 \$ / an
ABONNEMENT	Non-résident - famille (minimum d'un adulte et d'un enfant de moins de 18 ans habitant à la même adresse)	120,00 \$ / an
	Tout document (sauf revue), objet ou équipement perdu ou irrécupérable	Coût d'achat initial figurant au catalogue de la bibliothèque + frais administratifs ⁵⁾
FRAIS POUR BRIS OU PERTES	Revue perdue ou irrécupérable	5,00 \$
	Reliure à l'externe	10,00 \$
	Bris mineur - réparation à l'interne	5,00 \$
	Bris - remplacement étiquette RFID	1,00 \$
	Bris - boîtier de jeu	5,00 \$
	Document d'accompagnement manquant (livret, carte, plan)	5,00 \$
	Pièce de jeu manquante	2,00 \$
	Frais administratifs ⁵⁾	10,00 \$
AUTRES FRAIS	Impression et photocopie noir et blanc 8,5" X 11" (lettre) et 8,5" X 14" (légal) - recto ou recto/verso	0,25 \$ / page
	Impression et photocopie couleur 8,5" X 11" (lettre) et 8,5" X 14" (légal) - recto ou recto/verso	1,00 \$ / page
	Impression et photocopie noir et blanc 11" X 17" (ledger) - recto ou recto/verso	0,50 \$ / page
	Impression et photocopie couleur 11" X 17" (ledger) - recto ou recto/verso	2,00 \$ / page
	Télécopie	1,00 \$ / page
	Prêt entre bibliothèques	Selon les frais exigés par la bibliothèque prêteuse
VENTE DE LIVRES USAGÉS	Carte du citoyen (remplacement)	5,00 \$
	Livre	1,00 \$
FRAIS DE CONSOMMABLES	Brodeuse numérique - petit cadre	1,00 \$
	Brodeuse numérique - grand cadre	3,00 \$
	Brodeuse numérique - entoilage (noir ou blanc)	0,10 \$ / centimètre
	Découpe vinyle - tout type	0,15 \$ / centimètre
	Imprimante 3D - filament	0,20 \$ / gramme
	Macaron à épinglette ou aimant 35 mm ou 55 mm	0,50 \$ /unité (35 mm) ou 0,75 \$ /unité (55 mm)

TAXES : Toutes les taxes applicables sont incluses.

⁵⁾ Les frais administratifs sont non remboursables.

ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS DE TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS COMPRISES À L'INTÉRIEUR DE LA PROGRAMMATION DES LOISIRS				
L'établissement des tarifs d'activités est calculé en fonction des frais d'organisation ci-dessous :				
ACTIVITÉS DE LOISIR	Salaires total du professeur ou de l'animateur			
	Coûts totaux des équipements et du matériel nécessaire			
	Frais totaux de location de l'endroit où se déroulera l'activité			
	Frais divers, ceux-ci peuvent couvrir notamment mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les frais d'affiliation, les frais d'accréditation, les frais administratifs et les frais pour le paiement en ligne.			
	Afin d'assurer l'uniformité des coûts pour les citoyens, lorsque plusieurs activités sont offertes pour la même discipline, mais que le professeur et/ou l'animateur ainsi que les locaux sont différents et que les frais sont différents, une moyenne des coûts pour cette discipline sera alors fait pour s'assurer que le tarif soit identique pour les participants.			
Suivant les calculs susmentionnés, la Ville applique ensuite les réductions suivantes afin d'offrir l'accessibilité à ses activités aux résidents de la Ville de Candiac. Ainsi, la Ville assume une partie des frais selon les pourcentages suivants :				
ACTIVITÉS DE LOISIR (suite)	TARIFS SELON LA CLIENTÈLE		Assumé par le citoyen	Assumé par la Ville
	Adulte		80%	20%
	Enfant (21 ans et moins)		60%	40%
	Parent-enfant		70%	30%
	Aînée (60 ans et +)		60%	40%
			Assumé par le non-résident	Assumé par la Ville
	Les non-résidents pour tous les types de clientèle		100%	0%
Les frais sont additionnés et par la suite divisés selon le nombre de participants minimum ciblé pour chacune des activités ou l'ensemble de sous-groupe d'activités.				
ACTIVITÉS DE LOISIR (suite)	Ajustement de coût	Si une activité n'a pas atteint son minimum de participants, un montant supplémentaire pourrait être demandé aux participants inscrits afin de démarrer le cours selon le calcul établi ci-haut.		
	Matériel Nécessaire	Si du matériel ou de l'équipement individuel spécifique est nécessaire à la pratique de l'activité, les frais sont assumés à 100% par le participant. Ce matériel demeurera la propriété du participant après la fin de son activité.		
	Gratuité	Selon le <i>Programme Loisirs pour tous</i>		
	Tarifs pour une activité débutée	Si l'inscription est faite avant la tenue du deuxième cours, les frais sont maintenus à 100 %		
		Si l'inscription est faite après la tenue du deuxième cours, les frais sont déterminés au prorata des cours à venir		
	Accompagnateur ou aidant naturel d'une personne handicapée			Gratuit
Personne bénéficiant du <i>Programme Loisirs pour tous</i>			Gratuit	

TAXES : Toutes les taxes applicables sont incluses dans les tarifs d'activités.

PROLONGATION : Une prolongation de cours pourrait avoir lieu; un coût au prorata est alors calculé.

ANNULATION : Des frais d'annulation de 10,00 \$ par activité s'appliquent.

REMBOURSEMENT SUITE À UNE ANNULATION PAR LE PARTICIPANT : Remboursement avant le deuxième cours : à 100%, moins les frais d'annulation. Remboursement après le deuxième cours, mais avant la moitié de la session : au prorata des cours non faits suivant la demande, moins les frais d'annulation. Remboursement après la moitié de la session complétée : aucun remboursement.

Pour les cours d'une durée totale de moins de deux semaines, aucun remboursement possible, sauf si la demande d'annulation est déposée 11 jours avant la date de début de l'activité.

SUJET	DESCRIPTION	DÉTAILS
CAMP DE JOUR	Camp de jour (semaine de 5 jours) incluant le service de garde	170,00 \$ / semaine
	Camp de jour (semaine de 4 jours) incluant le service de garde	136,00 \$ / semaine
	Programme Aspirants (4 jours/sem)	130,00 \$ /semaine
	Camp à la journée (ex. : relâche et sem 9)	34,00 \$ / journée
	Enfant résident	La Ville assume 40 % du coût du camp de jour et le citoyen en assume 60 % Le tarif hebdomadaire du camp régulier est déterminé selon la grille de tarification
	Enfant résident temporaire ou en partie	Plein tarif, des conditions s'appliquent
	Entente de paiement	Une entente de paiement particulière peut être prise pour une situation exceptionnelle, en contactant le Service des loisirs avant la date d'inscription.
	Modalités de paiement préautorisé	Au moment de l'inscription en ligne, un paiement préautorisé par carte de crédit est offert. Premier paiement à effectuer à l'inscription : 50 % du montant total; Deuxième paiement (préautorisé) : le solde, soit 50 % (préautorisé au 1er juin de l'année en cours sur la carte de crédit).
	Remboursement	Pour tout changement aux inscriptions ou toute annulation, des frais de 15 \$ par semaine, par enfant s'appliquent, pour un maximum de 60 \$ pour une même demande. S'il y a plus d'un enfant, des frais de 15 \$ supplémentaires par enfant s'appliquent, par semaine. Toute demande doit être complétée via le formulaire disponible sur le site Web (Demande de remboursement/Annulation camp de jour), au plus tard le 15 juin pour l'été au complet. Aucune demande d'annulation ni de remboursement ne sera acceptée après cette date. Les remboursements pour raison médicale ne sont pas soumis aux dates citées ci-dessus et pourront être effectués via le formulaire en ligne et en transmettant le billet médical par courriel ou en personne au comptoir du Service des loisirs.
PISCINE	Bain libre - enfant	0,00 \$
	Bain libre - adulte	0,00 \$
	Bain libre - écoles et camps de jour de Candiac	0,00 \$
	Frais de réservation pour groupe (10 et +)	20 \$/jour

TAXES : Toutes les taxes applicables sont incluses dans les tarifs d'activités.